

DEC 39/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 novembre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 novembre 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 39/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

E 10716



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 novembre 2015
(OR. en)**

13967/15

FIN 762

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	10 novembre 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 39/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 39/2015.

p.j.: DEC 39/2015



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 06/11/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 39/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	CE	-2 623 200,00
--	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0404 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

ARTICLE - 04 04 01 FEM - pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation	CE	2 623 200,00
---	----	--------------

Introduction:

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission après le 1^{er} janvier 2014.

Le point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière fixe les dispositions budgétaires relatives au FEM.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 15/10/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	162 365 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-40 318 882,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	122 046 118,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	122 046 118,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	119 422 918,00
7 Prélèvement proposé	2 623 200,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,62 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/10/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

En vertu du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

04 04 01 - FEM - pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 15/10/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	37 251 793,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	37 251 793,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	22 609 758,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	14 642 035,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	17 265 235,00
7 Renforcement proposé	2 623 200,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	26 303 942,46
2 Crédits disponibles à la date du 15/10/2015	26 303 942,46
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

Dans la proposition de décision COM(2015) 553, la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2015/005 FI/Computer programming, présentée par les autorités finlandaises, étaient réunies.

Le montant de 2 623 200 EUR demandé par les autorités finlandaises contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 1 200 bénéficiaires visés à la suite de licenciements survenus dans 69 entreprises opérant dans le secteur «Programmation, conseil et autres activités informatiques» en Finlande, afin de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

Ces licenciements sont dus à des modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation.

ANNEX**TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND COMMISSION
PROPOSALS AS OF 06/11/2015**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2015 which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve which will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Date sent to B.A.	Content	Amount EUR (Commitments from Reserve)
DEC 02*	22/01/15	EGF/2013/007 BE/Hainaut steel (Duferco-NLMK)	981.956
DEC 03*	22/01/15	EGF/2014/011 BE/Caterpillar	1.222.854
DEC 04*	22/01/15	EGF/2014/012 BE/ArcelorMittal	1.591.486
DEC 05*	22/01/15	EGF/2014/014 DE/Aleo Solar	1.094.760
DEC 06*	22/01/15	EGF/2013/009 PL/Zachem	115.205
DEC 07*	22/01/15	EGF/2013/011 BE/Saint-Gobain Sekurit	1.339.928
DEC 08*	03/02/15	EGF/2014/015 GR/Attica Publishing activities	3.746.700
DEC 09*	03/02/15	EGF/2014/018 GR/Attica Broadcasting	5.046.000
DEC 10*	06/02/15	EGF/2014/016 IE/Lufthansa Technik	2.490.758
DEC 11*	23/02/15	EGF/2014/017 FR/Mory-Ducros	6.052.200
DEC 14*	15/04/15	EGF/2015/000 TA - Technical Assistance	630.000
DEC 15*	02/06/15	EGF/2015/001 FI/Broadcom	1.365.000
DEC 21*	01/09/15	EGF/2015/002 DE/Adam Opel	6.958.623
DEC 22*	01/09/15	EGF/2015/003 BE/Ford Genk	6.268.564
DEC 25*	01/09/15	EGF/2015/004 IT/Alitalia	1.414.848
DEC 36	06/11/15	EGF/2015/006 IE/PWA International	442.293
DEC 39	06/11/15	EGF/2015/005 FI/Computer programming	2.623.200
		Total of Proposals	43.384.375
		Remainder	118.980.625

* These transfers have been finally adopted by the Budget Authority